

Courtemelon, le 20.05.2026

Aux productrices et producteurs
Intéressé.e.s par
Le Concours de la branche

Votre dossier est traité par : Victor Egger, t +41 32 545 56 31, courriel : victor.egger@frij.ch
Sabine Ennesser, t+41 78 611 41 01, courriel : sabine.ennesser@gmail.com

3^e Concours de la meilleure Damassine AOP et de ses produits dérivés 2026-2027

Madame, Monsieur,

L'interprofession Damassine AOP en collaboration avec la Fondation Rurale Interjurassienne vous invite à participer au présent concours dont le but est de :

1. Permettre aux producteurs d'obtenir une appréciation objective de la qualité de leurs produits,
2. Favoriser la promotion de la Damassine AOP et de ses produits dérivés,
3. Contribuer à faire connaître au public les caractéristiques organoleptiques de l'eau-de-vie de Damassine AOP et de ses produits dérivés,
4. Encourager l'émulation entre les producteurs.

Pour y prendre part, merci de remplir et nous faire parvenir le bulletin d'inscription d'ici le **20 juin 2026**.

La réception des échantillons à déguster aura lieu jusqu'au **lundi 29 juin à 15h00 à la Fondation Rurale Interjurassienne de Courtemelon** dernier délai (pour les produits hautement périssables un autre délai pourra être convenu avec les organisateurs).

La proclamation des résultats se déroulera le **samedi 1^{er} août lors de la Soirée de la fête de la Damassine AOP qui se déroulera à la Halle de Charmoille**, l'entrée est libre.

En espérant que chaque producteur trouve satisfaction dans l'organisation de ce concours, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Victor Egger
Responsable station
d'arboriculture FRI



Sabine Ennesser
Présidente l'IP Damassine AOP

Concours de la meilleure Damassine AOP et de ses produits dérivés 2026-2027

1. BUT

Il est organisé un concours de branche conformément au présent règlement dans le but de :

1. Permettre aux producteurs d'obtenir une appréciation objective de la qualité de leurs produits,
2. Favoriser la promotion de la Damassine AOP et de ses produits dérivés,
3. Contribuer à faire connaître au public les caractéristiques organoleptiques de l'eau-de-vie de Damassine AOP et de ses produits dérivés
4. Encourager l'émulation entre les producteurs.

2. ORGANISATEURS

Le Concours de la meilleure Damassine AOP et de ses produits dérivés 2026-2027 est organisé par l'Interprofession Damassine AOP et la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI).

3. PRODUITS ADMIS AU CONCOURS

Sont admis au concours :

1. Les produits distillés répondant au cahier des charges de l'appellation d'origine protégée **Damassine** selon la décision du 16 août 2007 de l'Office Fédéral de l'Agriculture, modifiée par les décisions du 27 mai 2014 et du 3 août 2018. (CdC ci-après) ;
2. Les produits réalisés avec de la Damassine AOP respectant l'article 27 al. 3 du CdC ;
3. Les produits à base des fruits damassons rouges tels que confitures, fruits séchés, etc.

Sont exclus tous les distillats n'ayant pas été certifiés selon le CdC.

4. PARTICIPANTS

Le concours de la meilleure Damassine AOP et de ses produits dérivés 2026-2027 est ouvert à tous les producteurs : de Damassine AOP, de produits à base de Damassine AOP et de produits transformés à base de damassons rouges (hors eaux-de-vie). Un bulletin d'inscription est adressé aux producteurs. Il doit être retourné à l'organisateur d'ici au **20 juin 2026**.

L'organisateur confirme aux producteurs leur participation par courrier ou par mail.

5. ECHANTILLONS

Une bouteille de Damassine **AOP d'au moins 0,3 l** par échantillon avec son **étiquette commerciale**.

Les produits transformés à base de Damassine AOP ou de damassons rouges doivent être remis dans leur **emballage commercial**. Le minimum nécessaire doit correspondre à **12 portions**.

6. CONTROLE DES ECHANTILLONS RECUS

L'organisateur vérifie les produits reçus, il peut refuser les échantillons ne répondant pas au présent règlement.

Le producteur est responsable à ce que ses produits répondent à la législation sur les denrées alimentaires en vigueur, notamment l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU), Ordonnance du DFI sur les boissons ainsi que toutes les ordonnances régissant les denrées alimentaires suisses.

L'organisateur porte son attention sur l'emploi correct des marques et autres appellations (AOP, IGP, BIO, région garantie, etc.). Il élimine les échantillons dont l'étiquetage ne respecte pas ces principes.

Les produits sont mis en lots et préparés par l'équipe du concours.

7. JURY ET DEGUSTATION

Le jury est composé de producteurs d'eaux-de-vie, de distillateurs, de représentants des métiers de bouche, de personnes ayant une formation à la dégustation.

Les produits mis au concours sont évalués selon le système de notation mis au point par Agroscope Wädenswil pour les distillats et par le Concours Suisse des produits du terroir pour les produits transformés à base de Damassine AOP ou de damassons rouges. Ils sont notés sur une échelle de 1 à 20. La dégustation s'effectue à l'aveugle.

Les produits seront dégustés bruts comme présentés dans l'emballage commercial, aucune préparation particulière ne sera réalisée par l'organisation.

Aucun recours n'est possible contre les décisions du jury et la note attribuée.

8. DELAI D'ENVOI DES ECHANTILLONS

Les échantillons doivent parvenir au plus tard le **29 juin 2026 avant 15h00** à l'adresse suivante :

**Fondation Rurale Interjurassienne
Concours Damassine AOP et dérivés
Courtemelon / Case postale 65
2852 Courtételle**

Pour les produits hautement périssables (pâtisseries, glaces, etc...) un autre délai pourra être convenu avec les organisateurs.

Ils sont soit envoyés par poste, soit déposés directement au secrétariat de la FRI à Courtemelon.

Les échantillons mis en concours restent propriété de l'organisateur.

9. RESULTATS, FÊTE DE LA DAMASSINE AOP ET DISTINCTIONS

Pour chaque produit présenté, les producteurs reçoivent le détail des notations et le résultat obtenu ainsi que d'éventuelles remarques qualitatives.

Pour chaque inscription, le producteur reçoit une **invitation à la balade gourmande** du 1^{er} août 2026. Les résultats seront proclamés à cette occasion. Dès le 6^e échantillon une deuxième invitation avec repas sera offerte. Il sera aussi possible d'inscrire d'autres personnes à la balade gourmande sous ce lien <https://link.stranpay.ch/damassine-aop-2026>.

Il sera décerné :

- Une médaille de bronze aux produits ayant obtenu 17 points ;
- Une médaille d'argent aux produits ayant obtenu 18 points ;
- Une médaille d'or aux produits ayant obtenu 19 et 20 points ;
- Un prix d'excellence pour la meilleure Damassine AOP 2024-2025 ;
- Un prix d'excellence pour le meilleur produit à la Damassine AOP 2024-2025 ;
- Un prix d'excellence pour le meilleur produit à base de damassons rouges 2024-2025.

Les producteurs obtiendront un diplôme pour les produits médaillés.

10. FRAIS DE PARTICIPATION

Les participants s'acquittent du montant de leur participation jusqu'au **29 juin 2026** au plus tard. Les échantillons reçus, dont les frais de participation ne sont pas acquittés à cette date, ne seront pas dégustés.

Inscription + 1^{er} échantillon = Fr. 90.-

2^{ème} échantillon et suivants = Fr. 35.-

Exemple de calcul :

1 échantillon	Fr. 90.-	5 échantillons	Fr. 230.-
2 échantillons	Fr. 125.-	6 échantillons	Fr. 265.-
3 échantillons	Fr. 160.-	7 échantillons	Fr. 300.-
4 échantillons	Fr. 195.-	Etc...	

Le montant des frais de participation doit être versé sur le compte :

BCJ Porrentruy, IBAN CH 46 0078 9100 0059 4400 4

Mention « Concours de Damassine AOP et produits dérivés » (BV ou QR TWINT en annexe).

11. ACCEPTATION DES CONDITIONS

Par la signature du bulletin d'inscription, le participant s'engage à respecter le présent règlement. Les organisateurs sont autorisés à éliminer les concurrents qui ne respecteraient pas le règlement.

Fondation Rurale Interjurassienne, 20.05.2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

Raison sociale :

Nom, prénom :

Rue, numéro : N° postal : Localité :

Courriel :

N° téléphone : N° portable :

- J'ai pris connaissance du règlement et accepte les conditions de participation.
- Je participe à la balade gourmande et recevrais mon billet par la poste (cf. règlement art.9).
- J'inscrits mes invités avec ce lien <https://link.strapnpay.ch/damassine-aop-2026>

Merci de compléter le bulletin d'annonce des échantillons au verso.

Ou par internet via le formulaire : <https://tally.so/r/68rMg5>

Pour d'autres bulletins, vous pouvez contacter l'organisation

Lieu, date : Signature

A retourner **d'ici au 20 juin 2026** à :

**Fondation Rurale Interjurassienne
Concours Damassine AOP et dérivés
Case postale 65
2852 Courtételle
Courriel : victor.egger@frij.ch
Tél : 032 545 56 31**

N°	Produit	Millésime année de production / N° de lot	%vol.	Nombre de litres en stock / production annuelle
Exemple	Damassine AOP	2022	42	50 litres
Exemple	Bricetelets au damasson rouge	Lot 2409		50 paquets
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Les échantillons doivent nous parvenir au plus tard le **lundi 29 juin 2026 à 15h00.**

Les participants s'acquittent du montant de leur participation jusqu'au 29 juin 2026 au plus tard. Le montant des frais de participation doit être versé sur le compte IBAN CH46 0078 9100 0059 4400 4 (BV ou QR TWINT en annexe), mention « concours de Damassine AOP et produits dérivés ».

Inscription + 1^{er} échantillon = Fr. 90.-

2^{ème} échantillon et suivants = Fr. 35.-

Exemple de calcul :

1 échantillon	Fr. 90.-	5 échantillons	Fr. 230.-
2 échantillons	Fr. 125.-	6 échantillons	Fr. 265.-
3 échantillons	Fr. 160.-	7 échantillons	Fr. 300.-
4 échantillons	Fr. 195.-	Etc...	



En cas de non-conformité du produit au règlement aucun remboursement ne sera effectué.

Annexe :



Interprof. Damassine AOP



Récépissé	Section paiement	Compte / Payable à
Compte / Payable à CH46 0078 9100 0059 4400 4 Assoc. interprof. de la Damassine combe Bruequelin 31 2900 Porrentruy		CH46 0078 9100 0059 4400 4 Assoc. interprof. de la Damassine combe Bruequelin 31 2900 Porrentruy
Payable par (nom/adresse)		Payable par (nom/adresse)
┌ └		┌ └
Monnaie Montant	Monnaie Montant	
CHF	CHF	
┌ └	┌ └	
Point de dépôt		
 15 102/103 X P		